

MAGHREB CANADA EXPRESS

16^{ème} année, Vol. XVI, N°12 www.maghreb-canada.ca Tél. : 514-576-9067 contact@elfouladi.com



BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé
Cell.: 514 991-7738
Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3

Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque

VISION HYPOTHÈQUE

9,99 \$

Abdelrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

VOTRE PUBLICITÉ ICI

Pour un prix minimum et une portée maximum

Appelez au
514-576-9067
Ou envoyez-nous un Courriel
(info@maghreb-canada.ca)

Histoire du féminisme
DES SUFFRAGETTES À #METOO
(Pages 12 à 14)

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO :

D'UN CONTINENT À L'AUTRE
Promesses électorales caquistes : Les québécois d'origine maghrébine inquiets (Page 3)

DOSSIER DU MOIS
Vivre Ensemble : Entre mythe et réalité (Pages 6 et 7)

NOTRE PETIT VILLAGE LA TERRE
France : De la révolte des sans-culottes à la révolte des gilets jaunes (Pages 10-11)
Migration : Le Maroc à l'avant-garde pour une meilleure coopération internationale (Page 11)

Édition de décembre 2018

LE SPÉCIALISTE DES VOYAGES DE LA OMRA ET DU HAJ

Alger - Tunis - Casa Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

مايسترو VOYAGES MAESTRO سفريات

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444

Tél. 514 381-1999

KLM AIRFRANCE

Titulaire d'un Permis du Québec

Toufic Sleiman
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار



Profilage racial

Le SPVM doit mieux cerner ce problème systémique pour l'enrayer

À la suite de la publication du plan stratégique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de profilage racial et social avant la mi-décembre (NDLR), la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a déploré l'absence de publication des données concernant l'« appartenance raciale » et la condition sociale présumées des individus dans le cas des actions policières, ce qui aurait permis d'avoir un réel état des lieux, une recommandation importante que la Commission lui a adressée en 2011 et réitérée maintes fois depuis.

« Il est urgent pour le SPVM de se doter d'indicateurs et de méthodes de collecte, d'analyse et de publication de données fiables, et respectant les droits, afin de documenter la situation. Il y a déjà sept ans que nous avons fait une recommandation en ce sens après une vaste consultation sur le profilage racial.

Combien de personnes devront encore vivre avec les répercussions du profilage racial et social avant que le SPVM pose des actions concrètes pour enrayer ce type de discrimination? Plusieurs services de police au Canada et ailleurs dans le monde le font et cette pratique permet de mieux cerner et comprendre l'ampleur du phénomène, » a affirmé aujourd'hui Philippe-André Tessier, président par intérim de la Commission.

Le SPVM a annoncé avoir embauché des chercheurs indépendants pour analyser les données recueillies concernant les interventions policières. Toutefois, si elle prévoit rendre publics les résultats des analyses des chercheurs, les données elles-mêmes ne le seront pas, malgré la recommandation de la Commission et un engagement de la Ville en ce sens en mars dernier.

La Commission a également souligné que le plan stratégique du

SPVM ne mentionne pas clairement le caractère systémique et intersectionnel du profilage racial et social, ce qui est pourtant essentiel à la compréhension de ce phénomène.

La Commission rappelle que le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a recommandé en 2017 à l'État canadien de rendre obligatoires le recueil et l'analyse de ces données et de faire rapport publiquement à ce sujet à intervalles réguliers.

De plus, en matière de profilage social, les travaux de la Commission illustrent l'importance de se doter d'indicateurs et de méthodes systématisées de collecte de données permettant de cerner l'ampleur, l'évolution dans le temps et les sources de la judiciarisation de personnes itinérantes à Montréal.

La Commission travaille depuis de nombreuses années à une meilleure reconnaissance sociale, politique et juridique du profilage racial et du

profilage social et de leurs conséquences. Dès 2005, la Commission a élaboré une définition du profilage racial qui souligne la dimension systémique de cette discrimination. Cette définition a été reprise notamment par la Cour suprême et par le SPVM.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse assure le respect et la promotion des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Elle assure aussi la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle veille également à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

Source : Meisssoon Azzaria

**AIDE AUX
IMMIGRANTS
ACCUEIL
INTÉGRATION
EMPLOI**

6865 Av. Christophe-Colomb
Montréal, Qc. H2S 2H3
T 514 271.3533
F 514 271.1910
info@lamaisonnee.org

www.lamaisonnee.org
f /www.lamaisonnee.org



**DES SERVICES GRATUITS
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers
d'emploi et autres activités
d'accueil et d'intégration



**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000
PERSONNES CHAQUE ANNÉE**



Promesses électorales caquistes

Les québécois d'origine maghrébine Inquiets



Par Mustapha Bouhaddar

Un million d'immigrants supplémentaires d'ici 2020, c'est l'engagement qui fut pris par le gouvernement fédéral canadien prévoyant des hausses annuelles établies à 300 000 nouveaux arrivants en 2017, à 310 000 en 2018, 330 000 en 2019 et 340 000 en 2020. Ces seuils d'immigration, rappelons-le, sont constitués de trois grands volets : 1. immigration économique, 2. réunification de familles et 3. réfugiés.

Sur les trois années à venir, c'est surtout l'immigration économique qui va connaître une forte hausse, et ce, pour faire face, entre autre au manque de main d'œuvre qualifiée.

Face à cette *générosité* fédérale, le plan d'immigration du Québec pour 2019, vient confirmer la promesse électorale caquiste de ramener à 40 000 le seuil d'immigration au Québec (au lieu de 50.000) faisant ainsi fi des appels du patronat et se fiant surtout semble-t-il aux prédictions des sondages miroitant l'appui de la population au gouvernement pour ces mesures restrictives.

Selon le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Simon Jolin-Barrette, la mesure serait temporaire, et ce, afin de mieux franciser les nouveaux arrivants, de mieux les accompagner dans leur intégration à la société québécoise et au marché du travail, ainsi que de mieux favoriser leur *établissement durable* dans la Province... Propos qui ne dissimuleraient nullement les inquiétudes de la communauté maghrébine qui se sentirait tout particulièrement ciblée par une autre promesse électorale : Celle concernant la laïcité de l'État et l'interdiction du port des signes religieux dans l'exercice de certaines professions.

Une communauté maghrébine inquiète

Les premiers immigrants maghrébins s'installent à Montréal dans les années 1950. Quarante ans plus tard, étudiants et demandeurs d'asile du Maghreb y arrivent nombreux.

Arrivés en masse dans les années 1990, les Maghrébins ont commencé à immigrer à Montréal, d'abord au compte-goutte, dès la fin des années 1950. La communauté maghrébine de Montréal est surtout constituée d'Al-

gériens, de Tunisiens et de Marocains.

À la fin des années 1950, dans la foulée des mouvements de décolonisation des pays d'Afrique du Nord, des immigrants d'origine maghrébine s'installent à Montréal. Avec la montée du nationalisme arabe et l'indépendance du Maroc en 1956, plusieurs familles juives sépharades arrivent dans la ville. L'immigration juive marocaine se poursuit tout au long des années 1960 et 1970, bien qu'elle demeure modeste. Des pieds noirs, Français établis dans les pays du Maghreb, arrivent aussi à Montréal pendant le mouvement de décolonisation.

À partir des années 1960, le Québec et le Canada se font concurrence afin d'affirmer leur influence économique, politique et culturelle auprès des pays du Maghreb indépendants. L'Exposition universelle de 1967 permet au Québec d'obtenir une meilleure visibilité dans les pays de cette région. Des citoyens nord-africains, par l'intermédiaire des délégations officielles ou comme touristes, s'offrent le voyage vers la métropole québécoise pour venir visiter Expo 67 et plusieurs sont charmés par Montréal. Dans les années qui suivent l'Expo, des étudiants, des entrepreneurs et des artistes maghrébins, que les chercheurs qualifient d'« électrons libres », s'établissent à Montréal.

Une immigration massive dans les années 1990 et 2000

À partir des années 1990, l'immigration maghrébine s'intensifie à Montréal et elle est à majorité musulmane. Si des étudiants du Maroc et de la Tunisie s'installent dans la métropole dans les années 1990, de nouveaux arrivants en provenance d'Algérie immigreront dans des conditions plus difficiles et des émigrants algériens demandeurs d'asile arrivent en grand nombre alors à Montréal.

Une importante cohorte d'immigrants en provenance des pays du Maghreb s'installe à Montréal dans les années 2000. En 2001, 17 940 Algériens, 25 815 Marocains et 5 040 Tunisiens sont recensés dans la ville de Montréal, pour un total de 48 795 Maghrébins en provenance de ces pays. En 2011, cette population a augmenté considérablement : on compte dans l'agglomération de Montréal 90 630 Maghrébins, tous pays confondus. Bien qu'ils possèdent une forte scolarisation et une très bonne maîtrise du français, une enquête de Statistiques Canada révèle que plus de 20 % d'entre eux se trouvent au chômage à l'échelle québécoise en 2006 alors que la

province souffre du manque de main d'œuvre qualifiée !

Pénurie de main d'œuvre et poids démographique

Martine Biron, analyste politique explicite, c'est elle qui souligne : « *Croyant que la connaissance du français est "incontournable", le chef caquiste entend plus investir dans les cours de francisation* ».

Martine Biron, reconnaît que la question de l'immigration polarise au Québec mais trouve moins réaliste le plan de la CAQ. « Abaisser les seuils d'immigration dans un contexte de pénurie de main d'œuvre aura des conséquences », met en garde l'analyste parlementaire de Radio-Canada à l'Assemblée nationale du Québec, pour qui « il reste des zones grises dans le plan de la CAQ, des explications que le chef caquiste devra donner ».

Les québécois d'origine maghrébine auraient-ils donc raison de s'inquiéter ?

Selon Mme Biron, le Québec a besoin d'environ 70 000 personnes immigrantes chaque année d'ici 2020 pour maintenir son poids démographique au sein du Canada. « Le gouvernement fédéral a déjà annoncé qu'il était pour l'augmentation substantielle des seuils d'immigration dans les prochaines années. Si le Québec n'accueille pas sa part, son poids démographique dans la fédération pourrait baisser », fait-elle valoir.

L'ex premier ministre du Québec, Philippe Couillard avait estimé que le projet de la CAQ est « irréaliste », puisque « l'immigration n'est pas un problème mais une opportunité » selon lui. « C'est tout à fait méconnaître la réalité du monde du travail et des problèmes que ces personnes doivent surmonter que de penser qu'en trois ans, par magie, avec un accompagnement ça serait réglé », dénonçait pour sa part Amir Khadir, ex député de Québec solidaire.

La communauté maghrébine au Canada (surdiplômée et très qualifiée selon plusieurs études) se voyait un atout pour ce pays, et ce, depuis les années 50 à nos jours. Maintenant, cette même communauté se sent écartée au profit de l'immigration d'origine Franco-française ou autre.

"Il est vrai que quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage" déplorent certains de ses membres...

Ce qui nous pousse, pour conclure, de rappeler les propos de Stéphane Hes-

© Une production

LES ÉDITIONS
MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca
ou
www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE
PUBLICATION

Abderrahman EL FOULADI
contact@elfouladi.com
Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067
info@maghreb-canada.ca

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain (France)
Ahmed Saber diplomate à la retraite (Maroc)
Pr. Moha Ennaji (Maroc)
Nasser Bensefia (Canada)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard (Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.

sel : "Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers : pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale, pas cette société où les médias sont entre les mains des nantis, toutes choses que nous aurions refusé de cautionner, si nous avions été les véritables héritiers du Conseil National de la Résistance."



Du G20 à la Période des fêtes

La parole à Bruno Marquis de Gatineau (Québec)

N'ayez crainte! Le Groupe des vingt (G20), composé de dix-neuf pays dont le Canada et de l'Union européenne, se réunit à Buenos Aires les 30 novembre et 1er décembre prochains.

Journaux et analystes patentés nous donneront l'impression d'ici là, comme d'habitude, que ces chefs d'État risquent encore une fois de ne pas trop s'entendre sur certaines questions lors de ce grand sommet du capital.

- Pourtant, n'ayez crainte! Parce qu'ils s'entendront tous comme larrons en foire, soyez-en sûrs d'avance, sur tout ce qui compte vraiment :
- laisser la destinée du monde entre les mains des riches, des banques et des multinationales;
- spolier les pays pauvres de leurs ressources avec tout l'arsenal nécessaire de mesures économiques, politiques et militaires pour les assujettir complètement, anéantir leur marche vers la démocratie et

la justice et réduire leurs populations à la pauvreté et à l'obéissance;

- maintenir la démocratie à l'état embryonnaire dans les pays riches et en détruire le plus possible l'émergence dans les pays plus pauvres, d'une part par le contrôle privé et public de l'information et des sources de divertissement, d'autre part par la force et l'intimidation;
- et empêcher coûte que coûte le partage des pouvoirs propre à ce que serait une vraie démocratie ce que l'on appelle une démocratie participative et le partage équitable des ressources et responsabilités qui en découleraient.

Que faire? Eh bien commencer par le commencement! La prochaine fois, plutôt que de parler de tout et de rien à nos proches et amis, parlons-leur de notre monde, de ce qui nous concerne, de justice sociale, d'égalité, d'environnement, de véritables démocraties. Parlons-leur et parlons-nous de ce qui compte vrai-

ment pour nous et recommençons à semer le désir de changement...

Si puissant qu'ils puissent être, la faible minorité des possédants, j'en suis sûr, ne sera pas éternellement en mesure de maintenir le couvercle sur les espoirs en ébullition de la vaste majorité. (Bruno Marquis)

Au-delà de la charité

La période des Fêtes, qui en est une de charité envers les plus démunis, ne devrait pas nous faire oublier une générosité encore plus grande que la charité, celle de travailler à éliminer entre nous les écarts de richesse et, par conséquent, de dignité. Ce serait en fait une bien grande marque de respect envers nous tous que d'œuvrer ainsi à éliminer ici et ailleurs la pauvreté et la misère en vue d'un monde juste, égalitaire et fraternel. Peut-être pourrions-nous en faire une résolution pour le Nouvel An 2019 et pour les années qui vont suivre.

Bruno Marquis

Vol au dessus d'une Page Facebook

(Par A. El Fouladi)

Au moment où je perdais mon temps à voyager autour de la Terre, certains de mes amis sont allés très loin sans même bouger de place !

Dans une planète près de chez vous : Caravane de chiens savants en quête de chorale de chameaux pouvant aboyer à son passage.

Première consultation téléphonique gratuite



Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)



Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888
info@benrouayene-avocat.com
http://www.benrouayene-avocat.com

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

Boulangerie Nour



Pain - Pâtisserie - Viennoiserie

Sandwich - Gâteaux orientaux
Gâteaux pour toutes occasions



1610 Ave. Dollard Lasalle
Montréal, Qc



Tél.: 514-658-1675

Maghreb Canada Express est à la Recherche de Vendeurs et de Vendeuses de Publicité

Commission allant de 15% à 25%

Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal !

Écrire à : contact@elfouladi.com



La Parole à la ville de Laval

Les élus lavallois entérinent le budget 2019 et le PTI 2019-2021

Le maire de Laval, Marc Demers, est heureux d'annoncer que le conseil municipal a adopté le budget 2019, ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021. Ces derniers reflètent les engagements que le maire et son équipe ont pris envers la population.

Rappelons que le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Laval s'élève à 875,3 M\$. Quant au PTI, qui atteint 1,044 G\$, celui-ci prévoit des investissements de 315 M\$ en 2019, 361 M\$ en 2020 et 368 M\$ en 2021. « Je suis fier de l'adoption de ce budget qui nous permet de concrétiser nos engagements en répondant aux besoins de proximité exprimés par les citoyens. Que ce soit pour la réfection des routes, pour le déneigement ou pour l'environnement et les espaces verts, les préoccupations citoyennes sont inscrites dans chacune des lignes du budget entérinées hier soir », a déclaré Marc Demers, maire de Laval.

Laval, toujours plus près des citoyens

Dans ce budget, 36 millions sont ajoutés afin d'améliorer directement les services aux citoyens. Outre les investissements déjà affectés à l'entretien des routes (46,2 M\$), des ponts, viaducs et ponceaux (19,3 M\$) et à la réhabilitation du réseau d'égout et d'aqueduc (95,2 M\$), il faut noter l'embauche de quatre ingénieurs spécialisés. Ceux-ci s'ajouteront à l'équipe en place pour accélérer la réalisation des travaux et pour travailler à la résolution des refoulements d'égout. Par ailleurs, 15 personnes s'ajouteront pour le traitement des requêtes citoyennes, en plus de l'ajout de nouveaux employés à la Patrouille neige et à la délivrance des permis.

Afin de permettre à la Société de transport de Laval de continuer d'inno- ver, plus de 83 M\$ seront investis

dans notre réseau de transport collectif.

Au chapitre du secteur agricole, ce budget soutient les producteurs en implantant un taux de taxation distinct qui permet de réduire l'impact de l'augmentation de l'évaluation foncière.

Laval poursuit ses efforts en culture

Puisque les arts et la culture sont des axes prioritaires, des efforts additionnels ont été consentis afin de proposer aux citoyens un catalogue des plus diversifiés. Un pôle muséal en culture scientifique verra le jour avec la construction du Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier, adjacent au Cosmodôme. Pour la concrétisation de ce musée, un montant de 10,1 M\$ y sera dédié dans le cadre du PTI 2019-2021. « Afin d'augmenter l'offre culturelle, de participer à l'émergence des diverses formes d'art, mais surtout de faire rayonner ses créateurs et leurs créations sur son territoire, la Ville de Laval accordera d'importantes sommes au développement de la culture », a souligné le maire de Laval.

Dans le but d'offrir aux Lavallois et aux visiteurs une ville séduisante de nature, une somme de 670 000 \$ sera consacrée à la planification, la restauration, l'acquisition et le déploiement d'œuvres d'art public. À cela s'ajoute une somme de 330 000 \$ qui sera destinée au développement d'un concept de design culturel du centre-ville de Laval, particulièrement aux alentours de la station de métro Montmorency. Un concours sera d'ailleurs lancé et permettra à la Ville de se doter, d'ici la fin 2019, d'une identité propre à ce secteur névralgique. Mentionnons que pour ce projet, la Ville bénéficie d'une subvention de 158 500 \$ du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Fonds de développement des territoires.

Finalement, la Ville investira

222 397 \$ pour l'ajout de deux nouveaux postes spécialisés en arts. Le Studio numérique de la bibliothèque Multiculturelle, qui est fréquenté annuellement par des milliers d'usagers, bénéficiera d'une ressource spécialisée en arts numériques à temps plein.

Soulignons que Laval entamera, en 2019, le dévoilement de son Plan de

développement régional en culture qui guidera les actions du milieu culturel lavallois pour les cinq prochaines années. Ce plan d'action découle du Sommet de la culture qui s'est tenu en 2017.

Source : Communiqué de la ville de Laval (13/12/2018)

Laval : Le micropuçage obligatoire pour les animaux repoussé d'une année

Les gardiens d'animaux lavallois auront une année supplémentaire pour faire micropuçer leur chat ou leur chien pour ainsi se conformer à la réglementation municipale. Ce matin, le conseil municipal a adopté la modification réglementaire reportant au 1er janvier 2020 l'entrée en vigueur du micropuçage obligatoire sur le territoire.

« Nous avons entendu les préoccupations des Lavallois qui souhaitent bénéficier de temps additionnel pour se conformer à la réglementation. Ceci dit, la réponse des Lavallois à cette pratique est déjà positive. En effet, pour l'année 2018, 4 400 animaux ont été micropuçés dans le cadre de l'une des 14 cliniques que nous avons tenues, en partenariat avec l'Association des Techniciens en Santé Animale du Québec », a mentionné Sandra Desmeules, conseillère de Concorde-

Bois-de-Boulogne, membre du comité exécutif et responsable des dossiers liés à la gestion animale.

Le micropuçage en bref

- La micropuce permet d'identifier rapidement l'animal en cas de perte ou de vol et de régler les litiges concernant l'appartenance à un propriétaire;
- Lorsque scannée, la micropuce affiche un code alphanumérique unique lié aux coordonnées du propriétaire de l'animal;
- Une seule implantation est nécessaire et celle-ci sera valable durant toute l'espérance de vie de l'animal.

Source : Communiqué de la ville de Laval (14/12/2018)

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine.
Instruction en Français, Anglais ou Arabe

Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5
Bus 32
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100
Montréal (QC) H1X 1K2
Bus : 67, 197 et 467
Tél.: (514) 729 6330



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Un regard sur l'Humanité

Vivre Ensemble : Entre mythe et réalité

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots » (D'après *Martin Luther King*).

À l'heure de la mondialisation, à l'heure du multiculturel et des échanges entre les peuples, aborder la question du vivre ensemble est une manière de préserver les états-nations tout en les rendant ouverts.

Catherine Rouhier, psychologue à l'école de la paix de Grenoble disait : « Vivre ensemble ne va pas de soi et il faut répéter que cela s'apprend. On pourrait décliner un certain nombre de définitions de ce vivre ensemble. C'est :

- Promouvoir des valeurs;
- Développer la solidarité;
- Réorganiser notre vie commune sur la terre;
- Former à la citoyenneté;
- Prévenir les conflits;
- Respecter les cultures, les religions;
- Renforcer la volonté des individus à être des acteurs;
- Apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en soi même... »

Qui dit tolérance, dit aussi réciprocité. La tolérance n'est pas une "bienveillante indulgence", simple manifestation d'une supériorité faite de condescendance. Pour se montrer tolérant, il est nécessaire de pouvoir croire sincèrement à un autrui qui a la même valeur que soi (principe d'égalité), dans toute sa différence. La tolérance est le contraire de la méfiance, de la suspicion, c'est aussi le contraire de l'indifférence.

Être tolérant c'est aussi un acte politique lorsqu'une société accepte de reconnaître la pluralité sous ses formes : ethnique, religieuse, philosophique, politique, et sexuée. Cette reconnaissance est fondamentale, elle est de l'ordre du devoir éthique, le ciment de toute démocratie qui favorise l'expression de toutes ses composantes.

Dans la première moitié du siècle dernier, le concept d'assimilation prévalait. Concept par lequel les immigrés italiens, grecques, portugais sont devenus Canadiens sans difficultés majeures. Selon ce principe, l'étranger adopte l'identité canadienne pour se mêler au peuple qu'il a choisi de rejoindre et en faire pleinement partie.

Cette conception a été abandonnée dans les années soixante-dix et quatre-vingt pour laisser la place au principe

d'intégration selon lequel l'étranger peut conserver son identité d'origine mais doit s'adapter aux coutumes et aux règles du pays qui l'accueille afin de s'y insérer au mieux.

Or, depuis que l'islam est devenu une composante quasi-dominante du phénomène migratoire, cette seconde conception a elle aussi été abandonnée pour une troisième formule, celle du Vivre ensemble. Notion que l'on rabâche aux Québécois à longueur de journée et qui renvoie sans le dire à une vision communautariste : chacun conserve son identité, ses coutumes et ses valeurs, mais tous doivent se tolérer mutuellement, s'accepter et même s'aimer pour vivre ensemble harmonieusement sur le même sol.

Les Suédois, qui sont manifestement en pointe sur cette question, ont été, il y a quelque temps, la cible d'une campagne d'opinion sous forme de message publicitaire télévisé pour leur expliquer ce processus. « Il n'y a plus de retour en arrière, est-il expliqué dans ce film, la Suède ne sera plus jamais comme avant. Il est temps de réaliser que de nouveaux Suédois vont venir avec leur culture, leur langue et leurs traditions... Ce "nouveau pays" forme un nouvel avenir. Être suédois doit être accepté non plus comme une question de couleur de peau et lieu de naissance. Cela doit pouvoir être toi, moi et tous ensemble. Ce ne sont pas uniquement les nouveaux Suédois qui doivent s'intégrer. Tout le monde doit s'intégrer, même les Suédois de souche. ».

Dans ce contexte social tendu, comme le démontrent plusieurs études sociologiques, le discours politique sur l'immigration et l'instrumentalisation de la laïcité servent de façon significative à stigmatiser une religion (l'islam) ou plus récemment une ethnie particulière (ex : les Roms en France) et mettent à mal la cohésion sociale. Les difficultés à vivre ensemble seraient ainsi inhérentes à des populations particulières qui ne seraient pas à même de partager des idées communes ou un espace commun.

Le débat ainsi posé nous amène à la question que pose Alain Touraine, sociologue français, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, dans son livre *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*. En plus de respecter les règles de vie sociales de base, il propose deux transformations fondamentales : celle de l'individu en devenant Sujet de son histoire et, dans un second temps, celle des institutions pour initier un changement de vie social sur le mode de la société multiculturelle.

Pratiquer la laïcité comme l'ouverture à

la compréhension de l'autre, c'est accepter les différences dans le respect du pluralisme sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de conviction, de culture et de situation sociale. Œuvrer pour la laïcité, c'est réaffirmer la liberté d'expression de chacun, contre toutes formes d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice. Cette formation apporte à l'application de la laïcité une véritable dimension éducative.

La laïcité se trouve actuellement réclusionnaire de l'instrumentalisation par les identitaires, elle est détournée par les laïcistes qui entendent claustre l'expression religieuse à la sphère privée. Elle est dénaturée par des extrémistes religieux qui n'acceptent pas les valeurs démocratiques et égalité des sexes ou les tournent à leur profit. Pourtant, malgré les coups d'éclat, le pari d'un pluralisme religieux apaisé

n'est pas hors de portée. Pour y parvenir, notre laïcité – à condition de la considérer d'abord comme un principe de liberté – est un atout dans un monde ouvert, dans une société bousculée par les transformations culturelles et éthiques.

Laïcité et liberté:

- La laïcité, c'est la liberté de conscience qui inclut la liberté de religion. La liberté de conscience est celle de croire, de ne pas croire, de changer de conviction ou de n'en afficher aucune.
- La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une. Avant 1905, les français étaient obligés de se déclarer catholiques, protestants ou juifs. Aucune autre conviction n'était

À suivre : Page 7

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

Abderrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal

Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée



Un regard sur l'Humanité

Vivre Ensemble : Entre mythe et réalité

(Suite de la page 6)

reconnue, encore moins l'absence de conviction ! Après 1905, la liberté de croire, de ne pas croire, de se moquer, de critiquer ou de juger les convictions d'autrui est assurée par la République et les autorités publiques ont obligation de veiller à son respect.

- La laïcité, c'est le libre exercice des cultes. Article 1er de la loi du 9 décembre 1905 : « La République garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Les religions peuvent exiger qu'on les protège du mépris et de la vindicte, pas de la critique, ni même du blasphème. Car ce que l'État offre, c'est la protection de la liberté des croyants, pas la limitation de celle des non croyants.
- La laïcité, permet la libre expression de ses convictions : en privé, en public, individuellement et collectivement, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public car il n'y a pas de droits sans devoirs. C'est aussi la liberté de pouvoir s'émanciper de ses appartenances et croyances d'origines. La laïcité est libératrice.
- L'article 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales indique : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ».
- Et, concernant le cadre dans lequel ce droit peut s'exercer : « la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui - prévues par la loi - constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ».

Laïcité et égalité :

- La laïcité, c'est l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, quelles que soient leurs origines, leurs convictions, leurs appartenances et leurs identités. La laïcité aime et respecte la diversité individuelle et collective si elle ne s'oppose pas à la création des liens qui fondent le sen-

timent d'une appartenance commune. La laïcité est compatible avec les communautés (qui visent le partage et la solidarité) mais incompatible avec le communautarisme (qui prône la ghettoïsation et/ou le rejet d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale).

- Il n'y a pas de religion d'État. Aucune religion ne peut exiger de droits particuliers pour ses adeptes et nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles communes. Enfin, si l'autorité publique peut - dans certaines circonstances - prendre en compte les convictions religieuses des citoyens, elle n'a pas à les prendre en charge.
- L'État laïc, c'est la séparation de la religion et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Article 2 de la loi du 9 décembre 1905 : « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... ». Cela signifie que l'État et les collectivités territoriales n'ont le droit de verser aucune aide financière publique à une association religieuse, ni pour son fonctionnement, ni pour la construction de lieux de culte. Cependant, il appartient à l'État de veiller à ce qu'aucune religion ne soit entravée de manière discriminatoire dans son exercice paisible quotidien.
- La laïcité, c'est la neutralité de l'État avec, comme corolaire, l'égalité de traitement des usagers.
- Il n'y a pas de religion d'État. Aucune religion ne peut exiger de droits particuliers pour ses adeptes et nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles communes. Enfin, si l'autorité publique peut - dans certaines circonstances - prendre en compte les convictions religieuses des citoyens, elle n'a pas à les prendre en charge.
- L'État laïc, c'est la séparation de la religion et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Article 2 de la loi du 9 décembre 1905 : « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... ». Cela signifie que l'État et les collectivités territoriales n'ont le droit de verser aucune aide financière publique à une association religieuse, ni pour son fonctionnement, ni pour la construction de lieux de culte. Cependant, il appartient à l'État de veiller à ce qu'aucune religion ne soit entravée de manière discriminatoire dans son exercice paisible quotidien.
- La laïcité n'est pas une doctrine à laquelle on adhère ou non. On peut très bien être croyant, agnostique ou athée ET laïque en même temps. Un laïc a le sens du bien commun et l'amour des libertés fondamentales. Il recherche toujours le meilleur équilibre possible entre libertés individuelles et intérêt général, diversité et unité, indépendance et solidarité, droits et devoirs. Comme l'écrit Régis Debray : « La laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait. »
- La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée, permet l'exercice de la liberté d'expression comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- L'espace public c'est la sphère de l'autorité publique et des services publics, c'est celui qui produit et applique le droit (sécurité, justice, enseignement, santé et protection sociale, etc.) et qui est en charge de l'intérêt général. Il est rigoureusement neutre à l'égard des usagers, « aveugle » aux croyances et à leurs pratiques, aveugle aux communautés qui existent dans la société civile, mais il n'est pas antireligieux. Rappelons qu'en tant que tel l'utilisateur du service public n'est pas soumis à l'exigence de neutralité religieuse. Quelques rares exceptions sont prévues cependant (jurés d'assises, visiteurs de prison, etc.).
- L'espace privé, c'est la sphère personnelle, celle des intérêts particuliers, celle de l'intimité où chacun est libre de ses pensées, opinions, attaches, habitudes, singularités, croyances ou incroyances et de leur expression (ou refus de leur expression dans une neutralité choisie) dans les seules limites de la loi et du respect de l'ordre public. L'espace privé peut être « collectif » et s'étendre aux espaces partagés avec des parents, des amis et/ou des personnes ayant les mêmes opinions et convictions (ex : association 1901) ou la même religion.
- L'espace civil ouvert au public, c'est celui de la vie sociale au quotidien, l'espace à l'usage de tous, l'espace commun où s'exercent les libertés individuelles et collectives, mais aus-

si l'espace de construction du « vivre ensemble » où chacun doit s'efforcer de préférer ce qui nous rassemble à ce qui nous sépare. Rappelons que l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Ce qui est contraire à la laïcité :

- Confusion entre laïcité et athéisme. La laïcité, ce n'est ni une idéologie, ni une religion et encore moins l'athéisme (refus de tout dieu). Un « militant laïc » est quelqu'un qui lutte pour faire appliquer la loi qui s'impose à tous pour mieux « vivre ensemble », qu'il soit lui-même croyant ou non croyant. La laïcité a offert la liberté à toutes les religions (ce n'était pas le cas avant la loi de 1905). Un État laïc n'est donc pas antireligieux : il veille seulement à empêcher « le cléricisme », c'est-à-dire les tentatives possibles des religions pour imposer leurs lois, règles et morale particulières à l'ensemble de la société (par exemple sur le mariage, la contraception, la nourriture, etc.). Mais en aucun cas la laïcité ne doit être détournée contre une religion.
- Confusion entre la loi et la religion. Ce qui est contraire à la laïcité, ce ne sont pas les religions, c'est la prétention de certaines à faire la loi, à s'imposer comme règles civiles ; c'est aussi la tentation de présenter le lien religieux comme le modèle du lien politique. Donc ce qui est opposé à la laïcité c'est de vouloir faire de la foi une loi civile ou, symétriquement, de vouloir faire de la loi civile un article de foi. Ajoutons que la laïcité ne protège pas seulement l'autorité publique de l'influence des religions, elle protège aussi l'indépendance des religions de l'autorité publique et protège les religions les unes des autres.

En conclusion :

Cette citation du Ministre français de l'Éducation Nationale (du 16 mai 2012 au 31 mars 2014), M. Vincent Peillon est à mon humble avis, la meilleure conclusion : « La laïcité n'est pas une entrave à la liberté, mais la condition de sa réalisation. Elle n'est jamais dirigée contre les individus ni contre leur conscience, mais elle garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens. Refusant toutes les intolérances et toutes les exclusions, elle est le fondement du respect mutuel et de la fraternité ».

Par Nasser Bensefia.

Publicité...




Donnez à votre enfant un avantage sur le plan scolaire et au-delà !

Kumon aide à accélérer l'apprentissage des enfants en mathématiques et en anglais, et ce, dans le cas des enfants d'à peine 3 ans jusqu'au secondaire.

Centre de maths et d'anglais Kumon d'Anjou
7275 rue Sherbrooke E, local 10 (Place Versailles)
514-709-8886 • anjouqc@ikumon.com

KUMON




CONSEILSTAXES

IMPÔTS, FISCALITÉ ET TAXES À LA CONSOMMATION

YOUSSEF EL ARIBI, M.FISC
MAITRE EN FISCALITÉ

E-MAIL : YOUSSEF.ELARIBI@CONSEILSTAXES.COM
LAVAL : 514 806 1641
SHERBROOKE : 819 674 1641
BUREAU : 400, BOUL. CURÉ-LABELLE, SUITE 204, LAVAL, QC, H7V 2S6



9,99 \$

Abderrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

TAEKWONDO
La symbiose entre le corps et l'esprit




ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES
www.ecotaekwondo.com

Inscriptions en cours

ADMINISTRATION CENTRALE
514 721 8173



Concept de benhulmasaboderrahman@gmail.com

BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

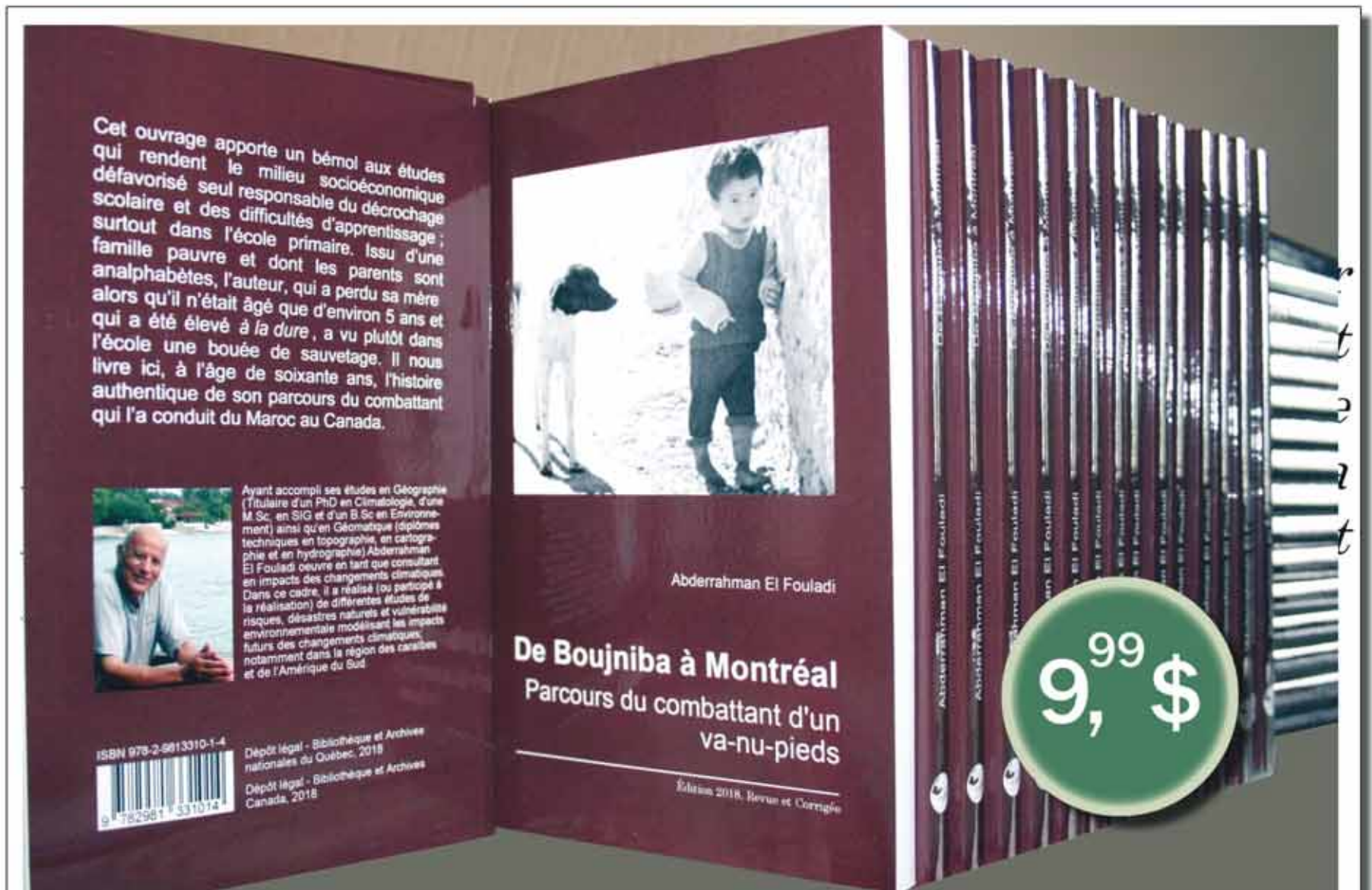
Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque

 **VISION HYPOTHÈQUE**
Agence hypothécaire



“Un bras de fer entre un enfant et son destin”

Pour commander votre copie

EN LIGNE

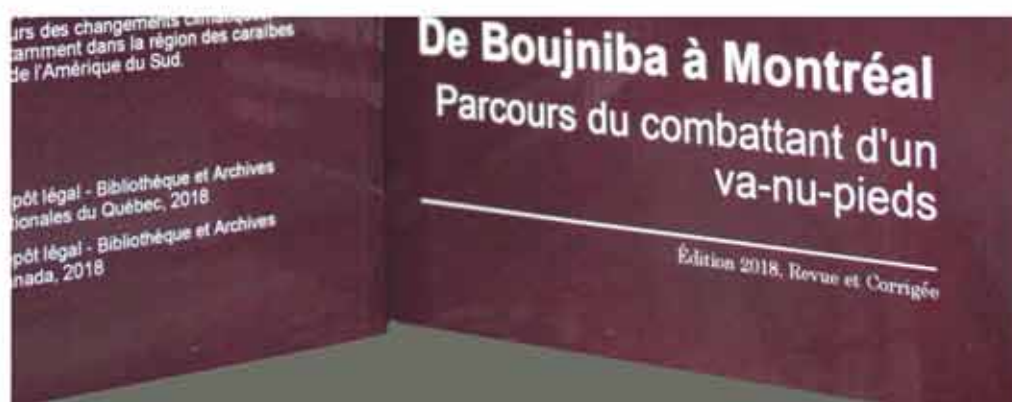
Chez Renaud-Bray,
www.renaud-bray.com
Référence : 13866183,
No de produit : 2618768
ISBN : 9782981331014

EN LIBRAIRIE

Librairie du Moyen-Orient
877, Décarie.
Ville St-Laurent
(Métro Côte-Vertu)

COPIE DÉDICACÉE

Envoyez votre paiement Interac ainsi que votre adresse à :
contact@elfouladi.com
Des frais de livraison pourraient s'appliquer (Tél.: +1-514-576-9067)





France

De la révolte des sans-culottes à la révolte des gilets jaunes

Le sans-culotte est un personnage important de la Révolution française, qui s'oppose à celui de l'aristocrate par son costume, ses manières, son langage, ses symboles empruntés, mais de façon allégorique, aux couches les plus populaires de Paris et à une vision idéalisée de la Grèce antique.

Comme les gilets jaunes, les sans-culottes sont des révolutionnaires issus du petit peuple de la ville et défenseurs d'une République égalitaire. Ils sont jugés par les autres révolutionnaires comme « radicaux » car ils prônent la démocratie (que nous appellerions « directe » de nos jours), c'est-à-dire sans intermédiaires comme les députés (qui à l'époque se disaient antidémocrates car « la démocratie serait l'anarchie ». Ils se distinguent par leurs modes d'expression, en particulier vestimentaires.

Actuellement, les banquiers, les hommes d'affaires du CAC 40 ont remplacés les aristos, et les bourgeois de Jadis. Tout le monde connaît la phrase célèbre de Marie-Antoinette : « Si les pauvres n'ont pas de pain, ils n'ont qu'à manger la brioche »

Quelle arrogance !

Cette arrogance, on la retrouve chez Emmanuel Macron, qui répond à un jeune chômeur 25 ans, qui lui dit qu'il ne trouve pas de travail. C'est Macron qui souligne : « je n'ai qu'à traverser la rue et je vous trouve du travail. » Une fois encore, irrité par les attaques verbales des deux grévistes, le ministre finit par lâcher: «Vous n'allez pas me faire peur avec votre tee-shirt. La meilleure façon de se payer un costard, c'est de travailler». «Mais je rêve de travailler monsieur Macron», lui répond son interlocuteur.

L'histoire et l'actualité se sont télescopées le 6 novembre pour Emmanuel Macron, vivement interpellé sur la CSG et le prix des carburants dans les rues de Verdun, alors qu'il poursuivait son "itinérance mémorielle" sur la Grande Guerre.

"Il faut aider nos citoyens les plus modestes"

A une dame qui remarquait que "30 euros" de hausse du minimum vieillesse, "ça fait pas beaucoup" quand la facture de gaz augmente de "250 euros", le président a répondu que "les choses ne se font pas comme ça tout d'un coup".

"Tout le monde est pressé, je l'entends, mais il faut faire les choses sérieusement et sans mentir."

Dans la matinée, sur Europe 1, le chef de l'Etat avait livré quelques pistes :

amélioration du chèque énergie, défiscalisation des aides au transport.

"Il faut aider nos citoyens les plus modestes qui n'ont pas le choix", a-t-il souligné dans cette interview enregistrée au début du mois.

La mauvaise humeur d'une partie des retraités contre Emmanuel Macron ne retombe pas. Alors que la colère des Français porte, dès novembre, sur la hausse des prix du carburant, avant une mobilisation nationale du 17 novembre, un retraité a pris Emmanuel Macron à partie à Verdun :

"Vous nous amenez à la catastrophe !", affirme le retraité face au chef de l'Etat, qui s'arrête face à lui pour discuter. L'homme, retraité de Lactalis qui touche 2300 € par mois avec son épouse, affirme avoir perdu 140 € par mois suite à la hausse de la CSG. "Vous n'avez fait qu'aggraver les retraites. Est-ce que vous vous rendez compte ? " poursuit l'homme. "Je vous entends", lui répond Emmanuel Macron. "Non vous n'entendez pas, de Paris vous n'entendez pas la ruralité" rétorque le retraité.

Le chef de l'Etat reproche alors à l'homme de "lui raconter des carabistouilles". Réponse de l'homme : "On n'y croit plus. Vous avez vu la colère dans la France qui monte ? Le 17 novembre, vous allez la voir. Il y a un ras-le-bol général". Emmanuel Macron poursuit : "Les gens qui vivent moins bien, je l'entends". Il enchaîne en lui rappelant, sur un ton calme, que la CSG permet de financer "la santé, les services publics et tout ce qui permet de fonctionner" et que les actifs financent actuellement sa retraite. "Oui, mais on nous en prend plus qu'il en faut" se plaint le retraité. "On vous prend la part qu'il faut pour financer l'ensemble de la société" lui répond Emmanuel Macron.

Ce dernier avait annoncé avant cet incident vouloir regarder "comment améliorer le chèque énergie" pour les ménages modestes ainsi que l'extension à l'ensemble de la France de la défiscalisation de l'aide au transport mise en place par la région Hauts-de-France.

Interpellé par un autre retraité, lors de son bain de foule, Emmanuel Macron a de nouveau pris le temps de discuter. Ce retraité s'est plaint que le gouvernement reprenne "doublement" ce qu'il "donne d'un côté". Allusion à la baisse de la taxe d'habitation et de la hausse de la CSG. "Vous n'êtes pas juste avec le gouvernement, faites votre calcul (...) Je parie que vous êtes gagnant", a répondu le chef de l'Etat. Interrogé un peu plus tard sur la hausse des prix de l'essence et du diesel, Emmanuel Macron a rétorqué : "Le car-

burant, ce n'est pas bibi !". Tout en reconnaissant la hausse des taxes de l'État, il a expliqué que la hausse des prix provient "aux trois quarts des cours mondiaux".

Qui sont les gilets jaunes ?

D'après « La Croix » du 30/11/18, selon un sondage Elabe réalisé le 28 novembre pour BFMTV, le taux de « gilets jaunes » – ils représentent 20 % des Français – est plus élevé dans les catégories populaires (27 %), parmi les habitants des zones rurales (27 %) et des petites agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants (24 %).

Une observation confirmée sur le terrain par le sociologue Benoît Coquard (membre du Cesaer, Inra, Dijon), spécialisé sur les milieux ruraux, qui a suivi la mobilisation dès les premiers jours. « J'ai demandé la profession d'environ 80 personnes. Dans une région déjà très ouvrière, à 9 exceptions près (professions intermédiaires du privé, artisans, agriculteurs), celles et ceux que j'ai rencontrés appartiennent sans surprise aux classes populaires », expliquait-il dans la revue Contretemps le 23 novembre, tout en précisant n'avoir pas repéré de « portrait-robot du gilet jaune ».

Un sociologue décrit par ailleurs « une mobilisation exceptionnelle, surtout dans ce type d'endroit » : « beaucoup de monde, alors même que l'on se trouve dans des milieux ruraux peu peuplés et peu enclins à se mobiliser en temps normal ».

On relève aussi parmi les « gilets jaunes » la présence de plusieurs générations, relève le sociologue. « Parfois en milieu rural, les relations entre générations sont tendues, on dit des jeunes qu'ils « traînent » dans le village, mais là tout le monde était réuni et saluait cette cohésion intergénérationnelle. »

Selon l'étude Elabe, 39 % des « gilets jaunes » ont plus de 50 ans.

La forte mobilisation des femmes est une autre caractéristique du mouvement, « alors même que, d'habitude, dans les activités publiques, ce sont les hommes qui sont placés sur le devant de la scène, particulièrement en milieu rural », poursuit Benoît Coquard. Là où il s'est rendu, il dit avoir à plusieurs reprises repéré « le profil de la mère de famille divorcée et précaire ». Selon l'étude Elabe, le mouvement compte une proportion similaire d'hommes et de femmes.

Forte homogénéité sociale

Étant donné notamment la pluralité des

revendications, certains commentateurs ont conclu à un mouvement éparpillé, voire illisible. Benoît Coquard ne fait pas cette analyse. « Sociologiquement, il y a une cohérence globale dans les profils rencontrés. Les « gilets jaunes » sont centrés dans la zone « en bas à droite » de l'espace social, si l'on prend une grille de lecture bourdieusienne. » Cette zone va des classes populaires aux classes intermédiaires plutôt peu diplômées et exerçant des métiers manuels. « Ce sont des personnes qui ont des goûts proches, qui se côtoient au quotidien, sont en accord dans leurs visions du monde », reprend le sociologue.

Gilets jaunes : « Ont-ils une idée de ce qu'on vit ? »

Cette forte homogénéité est renforcée par le levier principal de mobilisation : Facebook, où les « gilets jaunes » échangent en premier lieu avec des personnes qu'ils connaissent. « Dans les zones rurales en déclin où les lieux de vie comme les bistrotts ont massivement fermé, où l'emploi s'individualise et les associations disparaissent, c'est donc un moyen de recréer du lien et d'avoir le sentiment de se rattacher à une histoire plus vaste aussi », explique encore Benoît Coquard.

Gilets jaunes, quelles réponses à la crise ?

Samedi 8 décembre, 136 000 personnes ont manifesté à l'appel des « gilets jaunes », près de 2 000 d'entre elles ont été interpellées et plus de 1 700 placées en garde à vue. Malgré de nouvelles violences, l'exécutif a estimé avoir mis « un point d'arrêt » à l'escalade. Après un long silence... Samedi 8 décembre, 136 000 personnes ont manifesté à l'appel des « gilets jaunes », près de 2 000 d'entre elles ont été interpellées et plus de 1 700 placées en garde à vue. Malgré de nouvelles violences, l'exécutif a estimé avoir mis « un point d'arrêt » à l'escalade.

Après un long silence, Emmanuel Macron « s'adressera à la nation » le 10 décembre à 20 heures, a indiqué dimanche soir l'Élysée. Des mesures concrètes sont attendues pour sortir de la crise.

Emmanuel Macron réunit le 10 décembre à l'Élysée l'ensemble des forces politiques, territoriales, économiques et sociales « afin d'entendre leurs voix, leurs propositions et avec pour objectif de les mobiliser pour agir », a annoncé l'Élysée dimanche 9 décembre. Sont conviés les présidents des associations d'élués, du Sénat, de l'Assemblée et les partenaires sociaux, à qui le prési-

À suivre : Page 11



France

De la révolte des sans-culottes à la révolte des gilets jaunes (Suite de la page 10)

dent réserve donc la primeur de ses annonces pour sortir de la crise des gilets jaunes.

Que peut-il proposer à court terme? À moyen terme? Et avec quelles marges de manœuvre budgétaires.

Les chefs d'État étrangers ironisent

Les tensions qui animent la France intéressent à l'international. Différents chefs d'État ironisent sur la situation des "gilets jaunes". Et les images qui font essentiellement réagir à l'étranger sont celles des chars dans Paris, explique le journaliste David Lefort. Tout au long de la semaine, plusieurs présidents et dirigeants ont commenté, à l'instar de Vladimir Poutine qui appelle "les autorités parisiennes à s'abstenir de tout recours excessif à la force conformément aux principes de l'humanisme".

De son côté, Recep Tayyip Erdogan dénonce "l'usage disproportionné de la

force" contre les manifestants. Ou encore Donald Trump qui tweetait mardi dernier : "Heureux de voir qu'Emmanuel Macron et l'ensemble de ceux qui protestent aujourd'hui en France sont arrivés à la même conclusion que moi, à savoir que l'accord de Paris est fondamentalement mauvais".

Mea Culpa et concessions

La majeure partie des éditorialistes de la presse française prennent acte du « mea culpa » du chef de l'État et de ses annonces. Mais doutent qu'il ait répondu aux attentes des Français.

Bousculé par le mouvement des gilets jaunes, conspué par les lycéens, rejeté par les salariés, le président de la République s'est dégrisé de son sentiment de toute-puissance », mais il a « pris de haut la colère populaire en mettant d'emblée l'accent sur la répression ».

En sortant son chéquier, Macron n'a pas lésiné sur les moyens d'éteindre l'incen-

die. Aux grands maux, les grands remèdes, les mesures annoncées par le président vont au-delà de ce que pouvaient attendre les gilets jaunes au début du mouvement.

Pour autant, nombreux sont ceux qui doutent que cela sera suffisant pour satisfaire des « revendications diverses et évolutives, Macron est condamné à composer avec la colère des citoyens. Et s'il l'apaise cette fois en payant le prix fort, il ne pourra pas toutes les fois.

Hausse de 100 euros par mois pour les employés payés au salaire minimum, annulation d'une taxe sur les petites retraites (sous 2 000 euros mensuels), défiscalisation des heures supplémentaires... L'ensemble des mesures annoncées devrait coûter «entre 8 et 10 milliards», a estimé mardi le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux.

En regardant son allocution lundi soir, j'ai vu un Macron « timide »,

« déconnecté de la réalité », « décevant », ou encore « ridicule », voire « inefficace ». Puisqu'à la suite de cette allocution de nombreux protestataires ont annoncé leur détermination à poursuivre les blocages et ont appelé à un « acte V » de la mobilisation ce week-end dans toute la France.

Macron a raté sa sortie, les « gilets jaunes » revendiquent la hausse immédiate du pouvoir d'achat, l'arrêt du pillage de ceux qui travaillent pour les super riches, la démission de Macron, la fin de la casse sociale et l'arrêt de son armée européenne. Cela leur vaut une écrasante popularité.

Il y aura un acte 5 voire même plusieurs actes, le mouvement des gilets jaunes ne fait que commencer, et Macron n'est pas sorti de l'auberge.

Par Mustapha Bouhaddar

Migration : Le Maroc à l'avant-garde pour une meilleure coopération internationale

Le Maroc se positionne désormais à l'avant-garde d'une meilleure coopération internationale sur la question migratoire, a affirmé, le 11 décembre dernier, à Marrakech, la repré-

sentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les Migrations internationales, Mme Louise Arbour (Photo ci-dessous).

S'exprimant lors d'une conférence de presse aux côtés du ministre des Affai-

res étrangères et de la Coopération internationale, M. Nasser Bourita, tenue à l'issue de la cérémonie de clôture de la Conférence de Marrakech sur la migration (10-11 décembre), Mme Arbour a relevé que le choix du Royaume "n'est pas fortuit" pour abriter cet événement d'autant plus qu'il est à la fois pays de transit, d'origine et de destination.

La responsable onusienne a, en outre, exprimé la "sincère" gratitude de l'Organisation des Nations unies au Royaume du Maroc pour avoir voulu accueillir cette grand-messe internationale marquée par l'adoption formelle du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, "un moment historique pour toute l'humanité".

Evoquant l'importance de ce Pacte, Mme Arbour a précisé que ce document jette les

fondements d'une nouvelle phase dans le processus de gestion de la question migratoire, et ce dans un esprit qui respecte les politiques nationales des États, ainsi que leur souveraineté.

Pour la responsable onusienne, les pays adhérant à ce Pacte, qui est dans l'intérêt de tous les intervenants, se sont mis d'accord sur une plateforme idoine à même de permettre une meilleure gestion du phénomène migratoire qui devient au fil des années une réalité irréfutable.

Le Pacte de Marrakech, tout en sauvegardant les intérêts des États, renforcera la sécurité, réduira les dangers auxquels sont confrontés les migrants et maximisera la mobilité humaine, a-t-elle estimé, exhortant tous les intervenants à continuer de jouer un rôle "vital" dans un esprit de coopération et de

proactivité.

Elle a invité, dans ce cadre, les pays "réticents", à revoir leur position vis-à-vis du Pacte mondial pour les migrations, soulignant que ce document n'institue pas le "droit d'immigrer".

La conférence intergouvernementale de Marrakech, convoquée par les Nations-Unies, a été marquée par la participation d'au moins 150 États membres.

Outre des responsables gouvernementaux, plus de 700 partenaires, y compris des représentants de la société civile et des secteurs publics ainsi que des migrants, ont pris part à des discussions sur les opportunités de partenariats innovants, les possibilités de coopération et les initiatives transversales avec les gouvernements.

(Source : MAP)



Société

Histoire du féminisme: Des suffragettes à #MeToo



Par Nasser Bensefia

« La femme n'est victime d'aucune mystérieuse fatalité : il ne faut pas conclure que ses ovaires la condamnent à vivre éternellement à genoux. »... Simone de Beauvoir

Il y a 29 ans, le 6 décembre 1989, le tireur Marc Lépine s'est introduit dans l'École polytechnique de Montréal, tuant 14 étudiantes avant de s'enlever la vie.

« J'haïs les féministes! Vous êtes une bande de féministes! » C'est ce qu'a crié le meurtrier Marc Lépine en tirant à bout portant sur ces jeunes femmes. Il s'est ensuite suicidé.

29 ans plus tard, que reste-t-il ?

Les Nations Unies définissent la violence à l'égard des femmes comme "tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée." (Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale de l'ONU).

La violence contre les femmes et les filles est omniprésente, prend plusieurs formes et touche toutes les sociétés. Cette violence est l'une des formes de violation les plus systématiques et les plus répandues des droits de l'homme. Elle est ancrée dans des structures sociales sexistes plutôt que dans des actes individuels et isolés; cette violence touche toutes les femmes, indépendamment de leur âge, statut socio-économique, niveau d'éducation, région du monde, origine ethnique, religion; elle se manifeste

dans toutes les sociétés et constitue un obstacle majeur à l'élimination des inégalités entre les sexes et de la discrimination à l'égard des femmes dans le monde. (Assemblée générale de l'ONU 2006).

La violence à l'égard des femmes se manifeste sous de multiples formes, y compris des formes qui sont particulières à des conditions, pays et régions données. Elle revêt des aspects physique, sexuel, affectif et économique. Les formes de violence les plus répandues sont la violence familiale et la violence perpétrée par un partenaire intime, la violence sexuelle (y compris le viol), le harcèlement sexuel et la violence affective ou psychologique. Le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre et comme conséquence des situations d'urgence est également répandu dans les pays et les régions touchés par les conflits.

D'autres formes répandues de violence à l'égard des femmes dans le monde incluent l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et les pratiques nuisibles, telles que les mutilations/excisions génitales féminines, le mariage forcé et le mariage précoce.

Des formes moins connues de violence à l'égard des femmes comprennent:

- Les crimes "d'honneur";
- Le femicide;
- La sélection du fœtus en fonction du sexe;
- L'infanticide des filles;
- L'exploitation économique;
- La violence politique;
- La violence perpétrée contre les femmes âgées;
- La violence sexuelle liée à la dot;
- L'agression au vitriol.

Certains groupes de femmes, notamment les femmes appartenant à des minorités raciales, ethniques et sexuelles, les femmes séropositives HIV, les femmes migrantes et sans papiers, les femmes handicapées, les femmes détenues et les femmes victimes des conflits armés ou dans des situations d'urgence, sont particulièrement vulnérables à la violence et peuvent subir des formes multiples de violence en raison des effets conjugués de la discrimination et de l'exclusion socio-économique.

Les responsables de violence à l'égard des femmes peuvent inclure les États et leurs agents, les membres des familles (y compris les maris), les amis, les partenaires intimes et d'autres

proches, et des étrangers. (Assemblée générale de l'ONU, 2006).

Au Canada et selon les données policières, un peu plus de 173 600 femmes de 15 ans et plus ont été victimes d'un crime violent en 2011, soit 1 207 victimes par tranche de 100 000 Canadiennes.

Ce taux est légèrement plus élevé que celui des crimes violents contre les hommes.

Même si les hommes et les femmes sont victimes de violence dans des proportions quasi égales, il y a des types de violence qui touchent plus particulièrement les femmes.

Par exemple, selon les données déclarées par la police, les femmes risquent 11 fois plus que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle et trois fois plus d'être harcelées criminellement.

Quelques faits saillants :

- 35% des femmes dans le monde ont subi de la violence physique ou sexuelle à un moment de leur vie. La plupart de ces actes proviennent du partenaire intime. (ONU Femmes, 2017)
- 750 millions de femmes et de filles ont été forcées au mariage avant l'âge de 18 ans. (UNICEF, 2017)
- 120 millions de filles (plus de 1 sur 10) ont vécu des rapports sexuels forcés. (UNICEF, 2014)
- Dans plus de 30 pays, au moins 200 millions de femmes ont subi une mutilation génitale. La plupart avait moins de 5 ans au moment de la mutilation. (UNICEF 2016)
- Les conflits exacerbent les risques de violence contre les femmes : Au Mali, en 2015, 1468 cas ont été enregistrés, notamment des viols, agressions physiques et mariages précoces. Au Burundi, 59% de femmes d'un échantillon de 11 831 ont déclaré avoir été victimes d'un viol pendant la période du conflit (1993-2008). (COCAFEM/GL, 2011).

Le Fonds des Nations Unies pour la population, pour qui, à l'échelle mondiale, la violence faite aux femmes constitue un obstacle à l'atteinte de l'égalité des femmes :

« La violence sexiste est peut-être la violation des droits humains la plus répandue et la plus tolérée par la société. ... Elle reflète et en même temps renforce les inégalités entre hommes et femmes et compromet la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie des victimes ».

Histoire mondiale du féminisme

Depuis les révolutions de la fin du XVIII^e siècle se pose la question des droits, de la citoyenneté et de l'émancipation des femmes. Nés dans un contexte occidental, des féminismes se sont implantés peu à peu sur tous les continents pour libérer la parole et l'action de la moitié de l'humanité, selon des modalités spécifiques de luttes politiques, nationales et anticoloniales.

Apparu au 19^e siècle et attribué, à tort semble-t-il, à la pensée utopique de Fourier, on le trouve sous la plume d'Alexandre Dumas fils en 1872, puis dans la plupart des textes et thèmes féministes après 1890 en France et à l'étranger. En fait, Dumas emprunte le mot au langage médical, qui fabrique ce néologisme, autour de 1870, à des fins nosographiques pour qualifier un arrêt de développement et un défaut de virilité chez des sujets masculins. On notera donc, non sans stupéfaction, que le vocabulaire politique s'empare du mot « féminisme » pour caractériser les femmes qui, revendiquant l'égalité avec les hommes, semblent vouloir leur ressembler, tandis que le vocabulaire médical a usé de ce terme pendant quelques décennies pour caractériser des hommes d'apparence féminine. Dans cette question de mots et de langage, le féminisme sert toujours à désigner l'autre, l'autre sexe, qu'il soit homme ou femme, comme étant susceptible d'abolir la différence sexuelle. Dans les deux registres, médical et politique, le féminisme est un cas limite où la différence sexuelle est menacée.

Le mouvement le plus connu de la première vague est celui des suffragettes, qui recherchent les mêmes droits civiques que les hommes sur le principe du suffrage universel. Néanmoins, il est simpliste de réduire la première vague féministe aux suffragettes : le féminisme de l'entre-deux-guerres est multiple, comme nous allons le voir.

Le mouvement des suffragettes constitue déjà un féminisme violent, dont les militantes vont jusqu'à molester certains parlementaires. En 1908 une répression s'organise contre elles. En 1913, Emily Davidson, militante féministe britannique, est brutalement tuée, ce qui fait changer l'opinion anglaise en faveur des féministes. En 1918 les femmes anglaises obtiennent le droit de vote. Pour la première fois, les problématiques du féminisme investissent le débat public.

À suivre : Page 13



Société

L'histoire du féminisme: Des suffragettes à #MeToo

(Suite de la page 12)

Mis à part les suffragettes tournons-nous vers deux personnalités marquantes du féminisme de cette époque.

Celle d'Emma Goldman (1869-1940), anarchiste d'origine russe émigrée au États-Unis, qui milite pour l'égalité des sexes, la libre disposition de son corps, le contrôle des naissances, l'homosexualité, l'antimilitarisme, les luttes ouvrières et syndicales, la défense des chômeurs, et ce sans hiérarchie entre les luttes. Elle considère le droit de vote comme réformiste et critique les suffragettes. Elle insiste déjà sur l'importance de la mère dans la reproduction des rôles sociaux de la société patriarcale.

La personnalité de Madeleine Pelletier (1874-1939) est particulièrement intéressante. Activiste anarchiste dès 1906, c'est une féministe radicale, première femme médecin diplômée en psychiatrie en France. Elle est proche du mouvement néomalthusien (qui prône un contrôle radical des naissances) et considère que « c'est à la femme seulement de décider si et quand elle veut être mère ». Elle milite en faveur de l'avortement et la contraception. Elle est mise à l'écart du mouvement féministe car ses choix paraissent trop violents. Elle considère que l'hétérosexualité est liée au système d'oppression des femmes, s'habille en homme. Elle pratiquera des avortements pendant toute sa vie.

Le deuxième sexe de Simone de Beauvoir (1908-1986), littéraire française, change les esprits dès sa parution en 1949 ; c'est une rupture, on dissocie alors la femme de la mère. Elle lance le « Manifeste des 343 » réclamant l'avortement libre et gratuit, elle cofonde le mouvement « Choisir », cofonde et préside la revue Nouvelles Questions Féministes. Elle écrit dans Le deuxième sexe la célèbre phrase « on ne naît pas femme, on le devient ». C'est une figure connue de féminisme matérialiste.

Le deuxième sexe et la création du Planning Familial (association qui promeut le droit des femmes – avortement et contraception – à ne pas confondre avec les centres de planning familial, institution étatique) en 1956 ne sont que la face visible d'une évolution sociale qui s'est faite en dehors du militantisme féministe, mais pas sans lui.

Le féminisme au Québec

L'une des premières mobilisations des femmes, au début du 20^e siècle, concernait effectivement le droit de vote. Canadiennes anglaises et Québécoises francophones travaillèrent de concert à l'obtention du droit de vote pendant un moment au sein du « Montreal Local Council of Women ».

Pour des raisons religieuses et nationales, ces dernières finirent toute fois par quitter l'organisation et fonder la « Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste ».

Si le droit de vote fut gagné au fédéral en 1919, il n'était pas acquis au provincial.

En 1927, Idola St-Jean fonda l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec.

Deux (2) ans plus tard, la « Ligue des droits de la femme » voyait le jour grâce à Thérèse Casgrain.

Le 25 avril 1940, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, les Québécoises obtiennent le droit de vote et le droit d'éligibilité au provincial.

Pour la première fois, des femmes, Jessie Kathleen Fisher et Elizabeth Monk, siègent au Conseil municipal de la ville de Montréal.

La Charte de la ville sera amendée en 1941 pour donner à toutes les femmes le droit de vote et d'éligibilité.

En 1964, à l'instigation de Marie-Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016), promulgation de la Loi 16 qui

modifie les droits civils des femmes, met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées et atténue la puissance maritale et l'autorité paternelle : les époux sont dorénavant considérés comme des partenaires dans la direction morale et matérielle de la famille.

Le rapport Parent prône une réforme du système d'éducation québécois qui facilitera l'accès des femmes aux études post-secondaires.

À partir de cette époque, la lutte féministe envahit la sphère politique, plusieurs féministes choisissant de s'y faire entendre : certaines sur la scène provinciale, comme Marie-Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016), première Québécoise élue députée en 1961 et première femme à siéger au Conseil des ministres, Lise Payette (1931-2018), première ministre de la Condition féminine en 1979, ou Françoise David (née en 1948), porte-parole de Québec solidaire; d'autres sur la scène fédérale, comme Vivian Barbot (née en 1941), députée du Bloc québécois.

À partir du milieu des années 1960, divers groupes de pressions féministes virent à nouveau le jour. C'était le cas de la « Fédération des femmes du Québec » (FFQ) et de « L'Association féminine d'éducation et d'action sociale » (AFEAS), créées toutes deux en 1966. La première travaille à la défense des intérêts et des droits des femmes. Elle contribue à l'avancement des conditions de vie des femmes en revendiquant l'accès à l'égalité, à l'équité, à la dignité et à la justice, et ce, dans de nombreux domaines. L'AFEAS œuvre également dans de nombreux dossiers, tels la santé, le travail non rémunéré, l'implication des femmes en politique, les garderies et le sexisme. Ces groupes marquaient le retour du féminisme organisé. Par ailleurs, ils venaient donner une assise théorique aux groupes de femmes : ils effectuaient des enquêtes

et des analyses et ils formalisaient leurs revendications.

Les revendications des femmes, à la fin des années soixante, portaient sur leur accès au marché du travail (et ce, même une fois mariée), sur le droit à l'instruction, sur la modification des lois au civil comme au criminel, et sur le droit à la participation politique. Bref, les femmes revendiquaient des réformes sociales.

En 1968, adoption par le parlement fédéral de la Loi sur le divorce qui autorise le mariage civil et le divorce : l'adultère n'est plus dorénavant le seul motif de divorce autorisé.

Fondation de l'association Droits égaux pour femmes amérindiennes (Equal Rights for Native Women) par la militante mohawk Mary Two-Axe Early, Mohawk de Kahnawake.

Retrait du Code criminel des articles de la loi interdisant la publicité et la vente de produits contraceptifs ou la diffusion d'informations à ce sujet.

En 1969, les Autochtones obtiennent le droit de vote au Québec.

En 1973, création du Conseil du statut de la femme par le gouvernement du Québec pour répondre aux pressions du mouvement des femmes. Laurette Champigny Robillard en sera la première présidente.

En 1974, une première femme, Claire L'Heureux-Dubé, est nommée juge à la Cour supérieure. Elle sera également la première femme à être nommée à la Cour d'appel du Québec (1979) et à la Cour suprême du Canada (1987).

En 1978, nomination pour la première fois au Québec d'une ministre d'État à la Condition féminine, et création, par cette dernière, d'un Secrétariat à la Condition féminine.

À suivre : Page 14

Maghreb Canada Express est à la Recherche de Vendeurs et de Vendeuses de Publicité

Commission allant de 15% à 25%

Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal !

Écrire à : contact@elfouladi.com



Société

L'histoire du féminisme: Des suffragettes à

#MeToo (Suite de la page 13)

En 1980, proclamation de la loi 89 qui établit l'égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et pour l'éducation des enfants : les femmes gardent leur nom au mariage, peuvent choisir leur lieu de résidence, sont conjointement responsables des dettes durant le mariage. La loi permet dorénavant la transmission du nom de la mère aux enfants.

En 1985, le climat politique changea au Québec. Avec l'arrivée au pouvoir des libéraux au provincial, et du gouvernement conservateur au fédéral (l'année précédente), c'était l'entrée en force du néolibéralisme. La visibilité et les actions du mouvement des femmes en subirent les contrecoups. Le gouvernement libéral, par exemple, annula la seconde phase d'un sommet sur la situation économique des Québécoises. Ce faisant, la visibilité des revendications des femmes auprès de la population se fit moindre. Les actions entreprises par les groupes de femmes furent également compromises. Avec la nouvelle conjoncture de réduction de l'État et les coupures budgétaires, beaucoup de groupes de femmes prirent alors en charge les services offerts aux femmes. Ces groupes, cela dit, avaient peu de ressources. Le gouvernement souhaitait ne subventionner que ceux qui étaient rentables et qui, d'autre part, répondaient aux objectifs étatiques, et non pas à ceux qu'ils avaient eux-mêmes identifiés. Les groupes de femmes adoptèrent alors des stratégies pour investir les lieux de pouvoir et créèrent des partenariats afin d'arriver à poursuivre leurs missions : ils se rassemblèrent autour de Tables régionales de concertation.

Depuis la seconde moitié des années 1980, la pensée féministe, au Québec comme ailleurs, s'est diversifiée. Les Québécoises, par exemple, furent notamment interpellées par les spécificités des expériences des femmes des communautés culturelles, des femmes autochtones et des femmes immigrantes alors qu'elles participaient aux conférences mondiales de l'ONU sur les femmes qui eurent lieu à Nairobi en 1985, et à Beijing en 1995. Le mou-

vement des femmes fut également interpellé par les revendications spécifiques de divers groupes de femmes : des lesbiennes, des travailleuses du sexe, des femmes pauvres, etc.

Notons, par ailleurs, que c'est également à partir des années 1980 que les féministes universitaires publièrent, au Québec, de plus en plus d'études concernant les conditions de vie des femmes et les rapports sociaux de sexes.

En 1989, proclamation de la Loi du patrimoine familial qui prévoit le partage égal des biens familiaux entre époux à la dissolution du mariage, quel que soit le régime matrimonial.

Le 6 décembre, École Polytechnique : quatorze jeunes femmes sont abattues par un tueur enragé qui dit vouloir se venger des féministes

1991, l'avortement devient un droit protégé par la Charte après plus de 20 ans de lutte.

Dans les années 1970, les féministes radicales ont osé revendiquer le droit total à l'avortement, et non seulement pour des raisons de santé, comme l'avait permis le « bill omnibus » de 1969 au fédéral.

En 1995, quelque 800 femmes parcoururent, lors de la « Marche du pain et des roses », 200 km à travers le Québec pour arriver devant l'Assemblée nationale, le 4 juin, où près de 20 000 personnes les accueillirent avec des milliers de roses. Neuf (9) revendications contre la pauvreté étaient portées par ces femmes. Puis, il y eut la « Marche mondiale » en l'an 2000, où près de 40 000 femmes ont manifesté au Québec contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. À l'appel des féministes québécoises, de nombreuses femmes se mobilisèrent dans 160 pays du monde.

En 1996, suivant une demande des féministes de la Marche Du pain et des roses, le gouvernement du Parti québécois fait adopter une Loi sur l'équité salariale. Celle-ci oblige les entreprises privées ou publiques de 10 employés et plus à corriger les écarts salariaux entre les hommes et

les femmes occupant des emplois similaires.

En 1999, nomination de Juanita Westmoreland-Traoré, première juge noire à la Cour du Québec.

En 2012, première femme chef d'un parti politique au Québec en 2007, Pauline Marois devient, lors des élections de 2012, la première femme à diriger le gouvernement du Québec.

2012 Idle No More Loin d'être la première lutte menée par les femmes autochtones, elle est néanmoins la plus médiatisée. Lancé dans l'Ouest canadien par quatre femmes (Nina Wilson, Sylvia McAdam, Jessica Gordon et Sheelah McLean) et repris au Québec par Widia Larivière et Melissa Mollen Dupuis, le mouvement réussit à attirer l'attention des médias et d'une partie importante de la population sur les conditions des communautés autochtones du pays.

En 2015 #AgressionNonDénoncée : Dans la foulée du scandale entourant l'animateur de radio Jian Ghomeshi, des millions de victimes d'agressions sexuelles à travers le monde brisent le silence sur les médias sociaux avec le mot-clic #BeenRapedNeverReported (J'ai été violée, je ne l'ai jamais dénoncé). Le mouvement en français #AgressionNonDénoncée, porté par plusieurs groupements du Québec, prend lui aussi une ampleur sans précédent.

En 2017, Alyssa Milano lance #MeToo. Lorsqu'à la suite des révélations sur Harvey Weinstein, l'actrice, ex-star de la série Charmed, encourage les victimes de violences sexuelles à envoyer leurs témoignages accompagnés de #MeToo (Moi aussi), elle espère un effet ... mais pas un effet d'une telle ampleur... Sur Facebook, le hashtag est partagé dans plus de 12 millions de messages et de réactions dans les premières vingt-quatre heures.

Alors que #MeToo devient une prise de conscience planétaire sur l'omniprésence des violences ou des agressions sexuelles, de l'enfance à l'âge

adulte. De nombreuses femmes appellent à ouvrir le débat sur les enjeux politiques, éducatifs, judiciaires de ce fait social et remettent en avant le combat d'activistes, comme Tarana Burke, qui sont au front depuis des années.

Des acquis durement gagnés.

Les acquis, durement gagnés par les femmes, sont aujourd'hui nombreux. Cependant, un bout de chemin reste à faire afin d'obtenir une véritable égalité de fait entre les hommes et les femmes. Car si les femmes ont acquis, selon la loi, un statut égalitaire aux hommes, il n'en demeure pas moins qu'en pratique, cela ne se vérifie pas toujours : les femmes gagnent, en moyenne, un salaire moins élevé que les hommes, et plusieurs d'entre elles n'arrivent pas à faire carrière dans les milieux traditionnellement masculins.

Elles sont toujours davantage responsables de l'éducation des enfants et des travaux domestiques, et plusieurs sont toujours victimes de violence conjugale, etc.

Afin d'améliorer la condition de vie des femmes, des femmes et des groupes de femmes continuent de manifester et de faire entendre leurs revendications. Cela a donné lieu à des actions de grande envergure.

Aujourd'hui, le mouvement féministe est encore bien présent au Québec. Il défend les droits des femmes et combat les stéréotypes, particulièrement ceux véhiculés dans les médias et dans le monde du travail. Il doit toutefois composer avec deux nouvelles réalités : d'une part, un mouvement de balancier qui a vu se développer une idéologie qui considère le féminisme comme dépassé et nuisible, d'autre part, la montée du masculinisme, un mouvement pour la défense des droits des hommes..

© Nasser Bensefia

Pour Maghreb Canada Express

**Maroc****Canada****Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Votre Publicité à Mini-prix

TARIF FIDÉLITÉ

*1/8 de page

À partir de 39\$ (N et B)

et 49\$ (Couleur)

*Mieux qu'une carte
d'affaire !!!*

TARIF FIDÉLITÉ

*1/4 de page

À partir de 69\$ (N et B)

et 99\$ (Couleur)

TARIF FIDÉLITÉ

*1/2 page

À partir de 135\$ (Noir et Blanc)

et 189\$ (Couleur)

*1 page entière :

À partir de 259\$ (Noir et Blanc)

et 359\$ (Couleur)

Pour plus d'infos ou pour une soumission :
Journal Maghreb Canada Express
Tél. : 514-576-9067
Courriel : contact@elfouladi.com

(* Pages internes avec 12 parutions minimum)

PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans
le maniement des armes à feu à
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les
emplois qui exigent le port d'arme



Coût : 85 \$
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056
Sans frais : 1 888 514-7847

www.fqtir.qc.ca

Fédération ●●●
Québécoise de Tir